

**CONSEIL MUNICIPAL du** : **Lundi 31 mai 2021.**

Présents :

MM. Jean-Michel CHAUSSON, Xavier DAUSTER, Martial DESPLANQUES, Pascal GROULT, Jean-Paul MALVOISIN, Jean-Marc MOGLIA, Miguel MORENNE, David SIAUSSAT ;

Mmes Nathalie BARBARAY, Angélique GOSSE, Stéphanie JACOB, Barbara LEPAGE, Patricia PICOS, Thérèse PLAZANET.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme Liliane FERAILLE à M. Jean-Marc MOGLIA.

Secrétaire de Séance : Mme Barbara LEPAGE.

**ORDRE DU JOUR** :

- Achat de parcelles C77, ZA 455 et ZA 458 ;
- Demande de fonds de concours dans le cadre du renforcement de la défense incendie ;
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- La Charte Forestière d'Agglomération ;
- Le projet de réaménagement de la cour d'école ;
- Compte de gestion ;
- Subventions diverses ;
- Questions diverses.

**Ouverture** : La séance a été ouverte Lundi 31 mai 2021, à 18h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc MOGLIA, Maire.

**1. Achat des parcelles : ZA-455 et ZA-458, C-77, et B-190.**

**1-1 Achat des parcelles ZA-455 et ZA-458.**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la vente des terrains de M. et Mme LUREL pour la construction de maisons (il y a plus d'une dizaine d'année), les parcelles ZA-455 et ZA-458 auraient dû être rétrocédées à la Commune d'Andé, pour l'entretien de la Rue du Beau Soleil.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que, pour régulariser la situation, il a contacté M. et Mme LUREL qui sont d'accord pour céder ces parcelles à la Commune. Ils ont donné leur accord de principe (par écrit) pour la vente de ces parcelles à la Commune d'Andé.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur décide :

- D'acquérir les parcelles ZA-455 et ZA-458, au prix de 293 € (soit 1 euro par m<sup>2</sup>), les frais de Notaires seront à la charge de la Mairie,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents permettant l'achat de ces parcelles.

Délibération votée à l'unanimité.

**1-2 Achat de la parcelle C-77.**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis de nombreuses années, la Mairie souhaite acquérir la parcelle C-77, au Mesnil.

L'achat de cette parcelle permettrait d'aménager un bassin pour les eaux pluviales de la voirie du Mesnil, et régulariser l'implantation de l'abri bus et du transformateur.

M. Daniel GUILLAUME, nouveau propriétaire de la parcelle depuis le décès de sa mère, connaissait les intentions de la mairie.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une rencontre avec M. Daniel GUILLAUME, ce dernier a donné son accord de principe, par écrit, à la vente de cette parcelle à la Commune d'Andé.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur décide :

- D'acquérir la parcelle cadastrée C-77, au prix de 490 € (soit 1 euro par m<sup>2</sup>), les frais de notaires seront à la charge de la Mairie.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents permettant l'achat de cette parcelle.

Délibération votée à l'unanimité.

### 1-3 Achat de la parcelle B-190.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'achat de la parcelle B-193 (située Route d'Herqueville) a bien été effectué avec l'aide de l'EPFN.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans la continuité du projet d'aménagement d'un bassin pour les eaux pluviales de la Route d'Herqueville, il y a lieu d'acquérir la parcelle B-190, située à côté de la parcelle B-193.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires de la parcelle B-190 sont vendeurs.

M. Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a informé les propriétaires indivis représentés par Mme CHEVROLLE de l'intention d'achat de la mairie de la parcelle B-190, au prix de 1 euro, le M<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur décide :

- D'acquérir la parcelle cadastrée B-190, au prix de 1 137 € (soit 1 euro par m<sup>2</sup>), les frais de notaires seront à la charge de la Mairie,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents permettant l'achat de cette parcelle.

Délibération votée à l'unanimité.

## 2. Demande de fonds de concours dans le cadre du renforcement de la défense incendie.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la défense incendie, la municipalité a l'obligation de maintenir les bornes incendies en parfait état de fonctionnement et de créer de nouvelles bornes pour respecter la nouvelle distance des deux cents mètres. Dans ce contexte, après la vérification des bornes existantes, il y a la nécessité de faire poser de nouvelles bornes.

Le coût estimatif des travaux est de **26 845 € HT**. M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture et le Département ont accepté de subventionner notre projet de renforcement de la défense incendie.

M. Le Maire présente le **plan de financement prévisionnel** (ci-dessous) qui répartit les subventions allouées pour ce projet :

DETR = 8 054 € ; Département = 6 456 € ; Part Communale = 12 335 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur décide :

- D'inscrire le projet de renforcement de défense incendie, aux projets de travaux de l'année 2021, pour un montant HT de 26 845 € ;
- D'autoriser M. Le Maire à solliciter un fond de concours auprès de l'Agglomération Seine-Eure ;
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents afférant au fond de concours de l'Agglomération Seine-Eure.

Délibération votée à l'unanimité.

### 3. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

M. David SIAUSSAT présente le compte rendu de diverses réunions tenues à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

La loi Energie-Climat du 9 novembre 2019, vise à répondre à l'urgence écologique et l'urgence climatique en inscrivant l'objectif de neutralité carbone en 2050 dans la loi, conformément à l'accord de Paris signé en 2015 ; en outre, la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 et le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 complètent le dispositif ;

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure s'est engagée par délibération du 22 février 2018 dans l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET). Ce plan définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, pour une période de 6 années.

Suite à la réalisation du diagnostic de son territoire en 2019, la collectivité a souhaité se fixer les objectifs suivants à l'horizon 2050 : Devenir un territoire à énergie positive et neutre en carbone.

Pour répondre à ces objectifs, et soucieuse de co-construire sa feuille de route avec l'ensemble des acteurs publics et privés, l'Agglomération a décidé d'impliquer les forces en présence, notamment les Communes, dans un dispositif de concertation qui doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

Au regard du rapport qui précède, il est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

**Vu** l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la Commune d'Andé,

Après avoir identifié, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,

Après avoir débattu de ces propositions d'engagements au sein de la commission développement durable puis avec les membres du Conseil,

Après en avoir délibéré,

**Propose** que la Commune d'Andé contribue à l'atteinte des objectifs de la politique air climat énergie de la communauté d'Agglomération Seine-Eure en planifiant la mise en œuvre des engagements listés ci-après en annexe.

Délibération votée à l'unanimité.

### 4. La Charte Forestière de l'Agglomération.

M. David SIAUSSAT présente, pour information, le projet de Charte forestière d'Agglomération en cours d'étude.

Il n'y a pas d'obligation, pour les Communes, d'adhérer à cette charte, déclinaison du plan « Forêt National ». Elle a pour objet une meilleure gestion et valorisation des forêts en domaines tant privé que public.

### 5. Le projet de réaménagement de la cour d'école.

M. le Maire présente pour information une esquisse de projet de restructuration et végétalisation de la cour d'école proposée par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, Direction des Transitions.

Il s'agit (uniquement) d'un document pour alimenter notre réflexion en vue d'une étude à venir. Il conviendra de constituer un groupe de travail en interne pour envisager ce qui est réalisable par la Commune d'Andé, compte tenu de ses moyens financiers et humains.

**6. Compte de gestion 2020.**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte de Gestion n'était pas disponible pour la séance du 30 mars 2021 (Votes du Compte Administratif et du Budget Primitif, effectués).

M. le Maire fait part du compte de gestion 2020, établi par la Trésorerie des Andelys, dont les montants sont identiques au compte administratif communal.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur approuve le compte de gestion 2020.

Délibération votée à l'unanimité.

**7. Subventions diverses**

M. Miguel MORENNE présente au Conseil Municipal la liste des Associations Communales ayant sollicité l'octroi d'une subvention par la Commune.

Le Conseil Municipal a établi la liste des subventions communales allouées pour 2021 :

Structure	Montant
Association Judo des 2 Rives	500 €
Croix Rouge Française	67 €
Monuments et Sites de l'Eure	39 €
Papillons blancs – LES ANDELYS	83 €
Vie et Espoir – ROUEN	60 €
A.F.M Myopathe	36 €
Resto du Cœur	96 €
Secours Catholique	45 €
NAFSEP	59 €
I.M.A	585 €
Souvenir Français	74 €
CFAIE (apprentis VDR)	350 €
Epireuil – Epicerie sociale itinérante VDR	50 €
Comité 27- prévention routière	50 €
Notre Dame d'Andé, à titre exceptionnel : pour aider à la reconstruction de l'église de Romilly la Puthenaye, via la Fondation du Patrimoine	50 €
<b>TOTAL :</b>	<b>2144 €</b>

Délibération votée à l'unanimité.

**8. Questions Diverses.****8-1 Pour information.**

- L'État accorde une subvention de 5 288 €, pour le chauffage de l'église.
- Le programme de travaux d'assainissement sera engagé prochainement : Rue du Moulin, démarrage le 23 juin jusqu'au 24 septembre ; Route de Muids, démarrage le 7 septembre jusqu'au 18 novembre.

**8-2 Vaccination COVID-19.**

Il convient de vérifier auprès des personnes âgées de la Commune s'il elles ont été vaccinées. Un contact téléphonique pourra être réalisé par le CCAS.

**8-3 Personnel communal.**

- Compte tenu de l'arrêt maladie de la femme de ménage, son remplacement doit être étudié. Un appel d'offre, pour désigner éventuellement une entreprise, est à l'étude.
- Il y a une possibilité de recrutement, à temps complet, de l'employé communal actuellement partagé « à mi-temps » avec une autre Commune.

**8-4 Relance des Commissions Communales.**

La situation permet de relancer les réunions des commissions communales.

- Site Internet de la Commune et information en général. Il est proposé de travailler dans un premier temps sur la création d'un bulletin d'information municipal léger de 2 ou 3 pages à diffuser sur papier tous les 2 à 3 mois ;
- Mise à jour du plan de prévention des risques professionnels ;
- Mise à jour du plan communal de sauvegarde : rédaction du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

**8-5 Permis de construire Rue des Paquerettes.**

Pour information : La demande de permis de construire « Rue des Pâquerettes », pour un immeuble, présentée lors d'une précédente réunion, avait été rejetée par le Conseil.

Ce projet a été abandonné par le pétitionnaire, et le permis refusé.

**Clôture :**

La séance est levée : le lundi 31 mai 2021, à 22h40.